Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 056-215600651-20260625-DELIB_2026_48-DE

MAIRIE DE GOURHEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION
15/06/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 14

Délibération n° 2026-48

Objet

Projet Éducatif De Territoire

Pour : 14
Contre : 00
Abstention : 00

L'an deux mille vingt-six, le 25 juin, le Conseil Municipal de la commune de GOURHEL, dûment convoqué le 15 Juin, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Kévin ARGENTIN, Maire.

Conseillers présents : ARGENTIN Kévin - BRAUD Noémie - DOUBLET Anne-Sophie - GUILLAUME Jean-Marc – GUILLEMOT Sandra – LADIRAY Jean-François – LELEVÉ Guillaume - LE BOT Mickaël - LE ROCH Delphine - MERVEILLEUX Emilie – MOUNIER Samuel - TOUZE Benjamin

Conseillers absents excusés : ANNIC Marianne - CORNUEL Laurence (pouvoir à MERVEILLEUX Emilie) - LEHERICY Ethan (pouvoir à Guillaume LELEVÉ)

Conseillers absents :

Secrétaire de séance : LELEVÉ Guillaume

Le Projet Educatif de Territoire (PEDT) est un document cadre co-signé par les services de l'Etat, la Caisse d'Allocations Familiales, Ploërmel Communauté et les Communes disposant d'un accueil périscolaire déclaré.

Le Projet Educatif de Territoire permet à l'ensemble des acteurs éducatifs de coordonner leurs actions de manière à respecter au mieux les rythmes, les besoins et les aspirations de chaque enfant. Il définit des objectifs et des principes communs qui guident l'action de chacun. Il permet également de bénéficier d'un taux d'encadrement assoupli au sein des accueils périscolaires.

Suite à l'évaluation du dispositif, de nouveaux objectifs éducatifs ont été définis :

- Contribuer à l'épanouissement de chaque enfant au sein d'un collectif,
- Encourager le vivre ensemble par la construction de valeurs communes sur le territoire,
- Favoriser l'égalité des chances en offrant à chaque enfant l'opportunité d'accéder à une diversité de pratiques.

Les grands principes du Projet Educatif de Territoire 2024-2027 sont les suivants :

- Renforcer la cohérence du cadre éducatif en fédérant et coordonnant les acteurs du territoire.
    - Identifier le service Education Enfance Jeunesse comme porteur du Projet Educatif de Territoire et interlocuteur privilégié des acteurs éducatifs,
    - Créer les conditions d'une interconnaissance entre les professionnels,
    - Proposer des rencontres permettant d'échanger sur les enfants à besoin éducatifs particuliers,
    - Informer les familles sur les projets proposés aux enfants et les objectifs éducatifs poursuivis. Permettre aux familles de prendre part à certaines actions pour mieux en maitriser les enjeux.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 056-215600651-20260625-DELIB_2026_48-DE

- S'adresser à l'ensemble des enfants du territoire.
    - Informer sur les possibilités d'inclusion des enfants en situation de handicap dans l'ensemble des projets,
    - Poursuivre le travail engagé en termes d'accessibilité (mobilité / proximité de service, tarification des services...).

- Faire des enjeux environnementaux une préoccupation partagée.
    - Optimiser la gestion des transports pour diminuer l'impact carbone.
    - Améliorer la qualité environnementale du matériel acheté.
    - Renforcer la réutilisation de matériaux et matériels

♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦

Après en avoir délibéré, il est demandé au conseil municipal :

- **D'AUTORISER Monsieur le MAIRE** à signer le Projet Educatif de Territoire Communautaire,
- **DE DESIGNER Madame Emilie MERVEILLEUX** comme élue référent siégeant au Comité de Pilotage du PEDT,
- **D'AUTORISER Madame THETIOT Sophie,** directrice de l'accueil périscolaire à participer aux réunions de concertation sur le PEDT.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Kévin ARGENTIN

Secrétaire de séance,
Guillaume LELEVÉ



